

LA LETTRE

DES ENTREPRISES



N° 17 - Avril 2021

PRO BTP



ÉDITO

La crise sanitaire actuelle ne doit pas nous empêcher de préparer l'avenir. Soyons prévoyants en anticipant la retraite des salariés avec le PER, en facilitant la prévention santé sur les chantiers et en simplifiant les formalités administratives. Autant de sujets abordés dans cette lettre.

Christophe Chapalain

Directeur régional PRO BTP Nord - Pas-de-Calais



À LA UNE

Le PER (Plan d'épargne retraite) : des avantages pour les salariés et les entreprises

LIRE L'ARTICLE



ZOOM SUR...

Une cellule d'assistance aux entreprises en cas de crise

EN SAVOIR +



PRO BTP ET MON ENTREPRISE

Simplifiez vos formalités grâce à l'espace "Mon compte"

DÉCOUVRIR



EN BREF

Des aides pour prévenir les troubles musculo-squelettiques

S'INFORMER

SUIVEZ-NOUS SUR :



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information [cliquez ici](#)

ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PRO BTP) Régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 394 164 966
BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 784 621 468

